

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 NOVEMBRE 2019

Absent excusé : Didier Paul

Une minute de silence est observée en mémoire des 13 soldats morts pour la France au Mali.

La séance ouverte,

Le précédent compte rendu du 31 octobre 2019 est approuvé à l'unanimité.

SANCTUAIRE

Les travaux de peinture sont effectués, reste à reprendre le crépi.

SALLE DES FETES

Le mobilier a été livré le 31 octobre 2019 et l'équipement de la cuisine début novembre.

Le dessus du bar et le plan de travail de la cuisine en granit doivent être posés semaine prochaine.

Les travaux d'électricité restant (notamment dans la cuisine) ainsi que les raccordements en plomberie seront effectués également la semaine prochaine.

La commission de sécurité a transmis ce jour un avis défavorable au motif que le document à jour « RVRAT » devant être transmis par le cabinet de contrôle Véritas ne l'a pas été.

Il est donc impossible de mettre à disposition des habitants cette salle avant régularisation de ce document et avis favorable de la commission de sécurité.

LOCAL TECHNIQUE

Les travaux avancent normalement. Alphonse BREJA précise que les pré-dalles devraient être posées avant Noël

EGLISE

Les travaux de perçage du bâtiment ont démarré le 27 novembre.

Le confessionnal a été transformé en boîte à livres située sur la place de la Vogue.

RUINE CATIL

Les travaux ont débuté la semaine dernière, révélant une petite modification à apporter :

- Le pignon du mur existant en ruine doit être rabaissé.
- La hauteur est également à modifier sous le mur de soutènement.

A première vue pas de difficultés avec le voisinage.

VOIRIE

- Demande de Mr Patrick MARTIN en vue de canaliser le fossé qui borde sa parcelle D 607 et les parcelles 323 et 324 de Mr Louis Clapier. Ce fossé vient de la colline et passe sous la route pour rejoindre le fossé du chemin des roses.
La commission voirie étudie cette question
- Le chemin « Impasse de Gory » a été retracé, l'enduit bi-couche sera mis en place dès que la météo le permettra.
A noter qu'une partie de ce chemin, au niveau de son intersection avec la D 203, n'appartient pas à la commune mais est dangereuse du fait d'une sortie dans un virage étroit et sans visibilité.
Un rendez-vous a été pris semaine prochaine avec Mr BOUTEILLON, propriétaire, en vue de céder à la commune une partie de son terrain, ce afin de pouvoir retravailler et sécuriser cet accès.
- Les travaux d'enfouissement du réseau électrique devraient être terminés mais ils sont toujours en attente du passage d'Orange pour pouvoir ensuite enlever les poteaux.
- Mr DELHOMME a commencé la réfection du mur au-dessus de la propriété de Mr Daniel BEHIER.
- Ecoulement des eaux pluviales dans la propriété CHAUZAT :
 - o une servitude sera mise en place pour l'accès et le curage du fossé qui traverse le terrain après réception des autres devis demandés.
- Demande de Mr BERTRAND concernant le chemin d'accès à sa propriété qui présente d'importantes difficultés. (Vu sur place avant le conseil).
Le chemin d'origine a été interdit de passage par Mr DONNEAUD, lequel a créé un autre chemin traversant 11 propriétés privées sans aucune autorisation.
Il est pris acte de ce problème et des solutions vont être étudiées.
- Un devis est demandé pour le rehaussement des bouches d'égout et d'eau dans le village.

URBANISME

- Droit de Préemption Urbain (DPU) : la délibération relative à l'application du DPU au zonage de la carte communale est transposée au zonage du PLU.
- Application éventuelle du DPU pour 2 déclarations d'intention d'aliéner des biens situés en plein cœur village :
 - o Il s'agit d'une maison cadastrée C 563 et C 687 Route d'Aiguebelle et d'un terrain à bâtir cadastré C 705 Impasse de l'Aradel.La commune n'exercera pas son droit de préemption urbain sur la vente de ces biens.
- Projet de micro crèche

Le choix de l'architecte pour la réalisation de cette micro crèche a été effectué. Il s'agit de Monsieur Fabien RAMADIER.
Les architectes ont intégré dans leurs propositions, outre l'implantation de la micro crèche et son extension éventuelle, l'implantation à long terme d'un ALSH.
S'agissant d'un accord de principe, le conseil municipal émet un avis favorable sur le fait que la totalité du terrain soit réservée à ces deux structures.
- Avis sur le projet de PLU de la commune de Réauville

Avis favorable est donné en attirant l'attention sur la nécessaire création d'une station d'épuration suffisante, l'actuelle étant à saturation, ce, pour la protection des sources du SAE en aval de l'actuel lagunage.

ENQUETE PUBLIQUE portant sur le projet d'implantation déposé par la Société ITM Logistique Alimentaire Internationale ITM LAI dans le parc d'activités des éoliennes de Donzère

Projet d'une superficie de 276 432 m² avec une emprise de bâtiments de 70 791 m², une toiture en panneaux photovoltaïques de 25 000 m², des espaces verts de 92 229 m² et un effectif de 380 personnes.
Il s'agit d'activités de stockages frigorifiques, emballages, produits spécifiques et produits secs.
Le conseil municipal émet un avis favorable.

SEISME DU 11 NOVEMBRE 2019

Une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle a été déposée en date du 26 novembre 2019 compte tenu du dépôt en mairie de 8 dossiers par les habitants.
Par ailleurs des fissures ont été signalées dans les logements communaux ainsi que sur le sol de la salle des fêtes.

FINANCES

- Soutien financier au Teil
Compte tenu des dégâts survenus dans la commune du Teil et de la nécessité de relogement d'un nombre important d'habitants de cette commune, il est décidé à l'unanimité d'apporter une aide financière de 10 000 € à cette commune.
Un courrier sera adressé au Maire du Teil.
- Assainissement :
Afin d'équilibrer le budget du service assainissement, une subvention est versée par la commune au service assainissement.
- Avenants aux marchés de travaux en cours
Suite à de nouvelles directives de la trésorerie, il convient dorénavant de délibérer au préalable car la signature des avenants n'est pas prévue dans les délégations du conseil au Maire.
Sont ainsi approuvés à l'unanimité les avenants suivants aux marchés des travaux de la salle des fêtes :
 - o Avenant 1 - Lot 2 – Charpente – couverture – Zinguerie – Sas DIAZ Joël & Fils : 1 799,60 € HT soit 2 159,52 € TTC
 - o Avenant 1 - Lot 4 – Plâtrerie – Peinture - Sas TOGNETTY : 3 580,00 € HT soit 4 296,00 € TTC
 - o Avenant 1 – Lot 5 – Carrelage Faïence – DAVID Carrelage – changement de nom :
Sas Rigoudy David Carrelage
 - o Avenant 1 – Lot 7 – Electricité – ASE : 5 304,59 € HT soit 6 365,51 € TTC
 - o Avenant 2 – lot 7 – Electricité – ASE : 4 405,92 € HT soit 5 287,10 € TTC
 - o Avenant 1 – Lot 8 – Chauffage – ventilation - plomberie - ASGTS : 1 939.70 € HT soit 2 327,64 TTC

INFORMATION

Lors de la dernière assemblée générale de l'ACCA la commune a demandé à être informée de la situation actuelle des suspicions d'attaques de loups.

A Roussas, plusieurs attaques de loups ont été répertoriées : le 06/08/19, le 13/08/19 et le 08/11/19 sur le troupeau ovin de Mr DONNEAUD.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 19 h 30



Le Maire,
Christiane ROBERT